CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 18 décembre 2019 à 18h30 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

L’avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-21**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour.

**RÉSOLUTION NUNÉRO 2019-12-22**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a participé à l’élaboration des prévisions des revenus et dépenses pour l’exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adopter les revenus prévus pour l’exercice financier 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité, totalisant la somme **d’un million-deux-cent-quatre-vingt-un-mille-sept-cent-soixante-quatorze-dollars (1,281,774$)**, les revenus étant répartis comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **REVENUS :** |  |
| Taxe foncière générale | 620,768$ |
| Compensations tenant lieu de taxes | 266,187$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 19,587$ |
| Autres services rendus, autres recettes | 99,180$ |
| Transferts inconditionnels | 199,058$ |
| Transferts conditionnels | 76,994$ |
| **Total des revenus :** | **1,281,774$** |

D’adopter les dépenses prévues pour l’exercice financier 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité, totalisant la somme **d’un million-deux-cent-quatre-vingt-mille-sept-cent-soixante-quatorze-dollars (1,281,774$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **DÉPENSES :** |  |
| Administration générale | 278,668$ |
| Sécurité publique | 231,743$ |
| Transport routier | 288,655$ |
| Hygiène du milieu | 266,346$ |
| Santé et bien-être | 10,712$ |
| Urbanisme, aménagement, développement | 43,957$ |
| Loisirs et culture | 100,914$ |
| Frais de financement | 60,779$ |
| **Total des dépenses :** | **1,281,774$** |

DE diffuser les prévisions budgétaires de l’exercice financier 2020 à chaque adresse civique de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-23**

**ADOPTION-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 133 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité ont été étudiées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires comportent des dépenses de l’ordre d’**un million-deux-cent-quatre-vingt-un-mille-sept-cent-soixante-quatorze-dollars (1,281,774$)** pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de Règlement numéro 133 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2020 a été présenté par le conseiller, Monsieur Éric Normand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le projet de *Règlement numéro 133 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2020* dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION**  **RÈGLEMENT NUMÉRO 133 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EXERCICE FINANCIER 2020**  Monsieur le conseiller, Éric Normand, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 133 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2020.  Le règlement a pour objet :  ° De fixer le taux de taxe foncière;  ° De fixer le tarif de compensation pour les services d’aqueduc;  ° De fixer le tarif de compensation pour les services d’égoûts;  ° De fixer le tarif de compensation pour les services d’assanissement des eaux usées;  ° De fixer le tarif de compensation pour le service de cueillette des ordures;  ° De fixer le tarif de compensation pour le service de vidange de boue de fosse septique;  ° De fixer le tarif pour l’ouverture et/ou fermeture de valve d’eau pour les immeubles;  ° De fixer le taux d’intérêt sur les taxes dues;  ° De hausser la rémunération des élus de 2% selon le règlement établit;  ° De hausser le salaire des employés municipaux de 2% pour 2020. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-24**

**AUTORISATION-RÉSERVES DE FONDS DU BUDGET 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire réserver des montants prévus au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité réserve les fonds et autorise le transfert des montants suivants dans le poste réserve :

° Un montant de 5,000$ du poste budgétaire numéro # 02-41400-521 dans le poste réserve 55-93000-000;

° Un montant de 10,000$ du poste budgétaire numéro # 02-41200-423 dans le poste réserve 55-93000-000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-25**

**AUTORISATION-REMBOURSEMENT D’UN MONTANT DE 5,000.00$-FOND DE ROULEMENT-BUDGET 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire rembourser un montant de cinq-mille-dollars (5,000.00$) au fond de roulement à même le budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le remboursement d’un montant de 5,000.00$ au fond de roulement à même le budget 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-26**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 18h50.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier